



## A la rentrée, nous mettrons sur nos pupitres les questions suivantes :

### *Les moyens de la rentrée 2012 :*

On ne recule plus, mais  
on ne passe pas la marche avant.  
p.3

### *L'évaluation des enseignants :*

Déclaration du SNUipp-FSU 93  
et du SNPI-FSU 93  
p.2

### *Vos représentants SNUipp-FSU dans les instances.*

p.8

### *Le rôle du conseil des maîtres. EVS.*

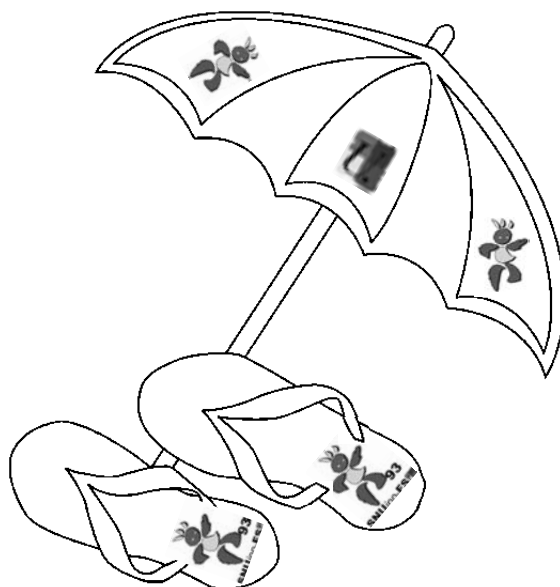
p.7

### *Les débats à ouvrir :*

Quel système éducatif voulons-nous ?  
Nos conditions de travail et de salaires...  
Le socle commun.  
Rythmes scolaires : à quel prix pour nous  
les salariés de l'éducation ?

### *Base-élèves.*

p.4 à 6



**On ne va pas s'ennuyer ! alors profitez-en bien !**

*Bonnes vacances*

## Déclaration commune des enseignants SNUipp-FSU 93 et des inspecteurs SNPI-FSU 93 sur l'évaluation des enseignants du premier degré

**L'évaluation des personnels enseignants s'inscrit dans la recherche d'un service public d'éducation guidé par l'intérêt général et les principes fondamentaux de l'école républicaine, tout particulièrement celui de l'égalité. Cette évaluation ne peut donc se limiter à un acte de contrôle administratif ou une prescription hiérarchique.**

**E**n préalable, nous affirmons qu'enseigner est un métier qui s'apprend : pour que l'inspection prenne tout son sens, il faut que l'enseignant bénéficie d'une formation professionnelle initiale et continue solides. D'autre part, il faut que les conditions d'enseignement lui permettent d'exercer sereinement son métier.

- 1) L'évaluation doit être dissociée de l'avancement. La notation et ses conséquences sur la progression de carrière conduisent à des processus infantilisans qui ne sont pas de nature à engager une réelle amélioration du service public, et qui interfèrent négativement sur la dynamique formatrice de l'évaluation et sur le travail d'équipe.
- 2) L'évaluation des personnels enseignants doit être centrée sur l'analyse des pratiques pédagogiques et didactiques dans la perspective de leur amélioration. Cette amélioration des pratiques professionnelles vise les progrès du système éducatif pour une réussite des élèves plus égalitaire. Elle se base sur un dialogue où sont mutuellement reconnues les expertises professionnelles de l'enseignant et de l'inspecteur. Le « pilotage par les résultats » doit être abandonné.
- 3) Le contrôle de conformité au cadre réglementaire a pour finalité l'égalité qui doit conduire l'école à donner une culture commune à tous. Il permet aussi la protection du fonctionnaire mettant en œuvre la politique nationale contre d'éventuelles pressions. Il garantit la neutralité politique, religieuse et commerciale des agents du service public.
- 4) L'évaluation vise la responsabilisation de l'enseignant. Elle ne peut donc se limiter à des consignes mais doit permettre une meilleure prise en compte des enjeux et une plus grande adéquation entre les actions et leurs finalités. Elle doit admettre des mises en œuvre pédagogiques et didactiques diverses et se garder de toute modélisation abusive.
- 5) Les actes permettant l'évaluation doivent être cadrés par des principes déontologiques précisément établis : il est nécessaire de construire ce cadre déontologique. Les valeurs fondamentales de respect mutuel, d'indépendance du jugement, d'objectivité des observations et des analyses, de volonté de valorisation des actions et de respect des droits doivent en constituer les éléments essentiels. La pré-

sence de l'inspecteur dans la classe ne peut être remplacée par des « entretiens individuels » où primeraient des « indicateurs » fournis par l'enseignant.

- 6) Le précédent ministère de l'Éducation nationale a tenté de mettre en place une forme d'évaluation d'école inspirée du Nouveau Management Public. Si des évaluations d'école devaient être menées, elles devront obéir aux mêmes principes fondamentaux que l'évaluation individuelle. Elles devront s'inscrire dans un protocole construit par l'échange entre l'équipe des enseignants et l'inspecteur. La collecte d'indicateurs ne pourrait constituer la finalité de cette évaluation qui viserait la construction concertée d'actions.
- 7) L'évaluation des enseignants, tant dans ces aspects individuels que collectifs, doit nécessairement construire les pistes de remédiation et d'amélioration du système et de la pratique du métier. Elle est articulée avec la capacité du système à proposer des actions de formation continue qui ne peuvent se limiter aux seules dix-huit heures annuelles d'animations pédagogiques de circonscription.

Pour que ces propositions prennent tout leur sens, elles doivent s'inscrire dans des changements en profondeur :

- du côté des enseignants, il faut rendre possible la co-intervention et le regard mutuel sur les pratiques. « Plus de maîtres que de classes » permet de rompre avec la situation du maître seul en classe : il est un levier efficace du travail en équipe. La formation initiale et continue doit intégrer le travail en équipe et les dynamiques collectives : enseigner en équipe, cela s'apprend !
- du côté des inspecteurs et des équipes de circonscription : une plus grande participation à la vie pédagogique des écoles (conseils de cycle, préparation d'ateliers pédagogiques...) doit se développer à l'opposé des évolutions de type managérial. Cette réaffirmation de la fonction des IEN dans sa dimension pédagogique facilitera l'analyse des pratiques au moment de l'inspection. Le nombre d'enseignants placés sous la responsabilité d'un même inspecteur et la prise en compte de la spécificité des territoires doivent faciliter, voire rendre possible, l'exercice du métier d'inspecteur et de conseiller pédagogique dans cette dimension.

Nous attendons de la loi de programmation sur l'éducation qu'elle engage ces changements nécessaires, afin que l'évaluation des enseignants puisse véritablement servir les ambitions républicaines de l'école.

## *Les moyens de la rentrée 2012 :* **On ne recule plus, mais on ne passe pas la marche avant**

Le gouvernement l'avait annoncé : 1000 postes créés pour faire face aux urgences de la rentrée.

*Leur répartition est connue depuis le 20 juin, ce sera 80 postes pour l'académie de Créteil : 23 pour le 93, 44 pour le 77 et 13 pour le 94. Cette dotation ne marquera pas la rupture attendue.*

**A**près la politique de destruction systématique de postes appliquée depuis des années, le gouvernement donne un signe. Pour autant nous sommes loin du compte, même si nous savions déjà que nos revendications ne pourraient être reprises en totalité, nous espérons davantage. Le SNUipp 93 l'avait écrit au ministre de l'éducation dès le 31 mai, il y a des urgences dans notre département. Nous listions dans ce courrier les éléments qui caractérisent les conditions d'enseignement et qui créent de la difficulté pour les élèves et les enseignants :

- L'augmentation démographique : 12000 élèves supplémentaires en 5 ans avec seulement 153 créations de postes dans la même période.
- La disparition de 191 postes de RASED depuis 2008, un tiers de l'effectif total
- Le nombre de remplaçants notoirement insuffisant : en juin plus de 200 classes chaque jour sans maître.
- La scolarisation des enfants de moins de 3 ans tombée à 0,77%, alors que la moyenne nationale est à 13,4%.
- Les PES qui arrivent sur les classes sans aucune formation professionnelle préalable.
- La disparition de 13 postes de maîtres supplémentaires qui permettaient le «plus de maîtres que de classes».
- L'arrivée toujours croissante d'élèves non-francophones et/ou non scolarisés antérieurement qui nécessiterait encore cette année l'ouverture de 15 nouvelles classes CLIN.
- Le manque dramatique de personnels d'accompagnement et leur absence de formation pour scolariser dans de bonnes conditions les élèves en situation de handicap dont le nombre a doublé depuis 2005.
- Les droits des enseignants régulièrement amputés dans leur souhait de muter, d'exercer à temps partiel, de se placer en disponibilité, en détachement...

Avec 23 postes le DASEN n'aura les moyens d'améliorer aucune de ces situations. Le SNUipp-FSU 93 continuera d'exiger du gouvernement qu'il s'engage de manière plus décisive sur la voie du changement annoncé.

Dès sa nomination le ministre de l'éducation a pris des décisions attendues par les enseignants : abrogation du décret sur l'évaluation des enseignants, non-remontée des évaluations nationales CE1 et CM2, ouverture de concertations, annonce d'un retour à une véritable formation initiale.

Mais d'autres s'imposent, incontournables, significatives, ne nécessitant pas de moyens considérables, et qui doivent être prises dès maintenant :

- Suppression du LPC.
- Arrêt des Aides personnalisées et développement du temps de concertation,
- Abrogation du décret sur le jour de carence.
- Abandon du dispositif ECLAIR et des écoles du socle.
- Arrêt de l'utilisation et remise à plat de tous les fichiers utilisés dans l'EN (Base-élève, AFFELNET, SIRHEN).

Pour les autres chantiers à ouvrir, et ils sont nombreux, l'annonce d'une concertation large et constructive devra être suivie des conditions réelles de sa réalisation. Sur quel temps les enseignants seront-ils consultés ? Qui pourra y participer ? Sous quelle forme ?

Ce sont des débats qui nécessitent du temps et la mise en relation de tous les acteurs concernés. La loi de programmation prévue pour l'automne ne pourra pas s'appuyer sur des conclusions de concertations à peine ébauchées. Après avoir été écartés depuis si longtemps, les enseignants ne comprendraient pas que de telles décisions soient de nouveau prises sans eux. C'est à cette seule condition qu'ils pourront retrouver la confiance et croire à une réelle reconnaissance.

## Les débats à ouvrir

Dès son élection le président de la république a annoncé que le dialogue social serait la voie privilégiée de la mise en œuvre des réformes qu'il envisage. En matière d'éducation, les enseignants sont demandeurs et le SNUipp le réclame depuis longtemps, **rien ne doit se faire sans les enseignants**. Le SNUipp-FSU a un projet éducatif qui définit les conditions d'accueil et de formation d'une école égalitaire, il est prêt à le mettre en débat avec l'ensemble des acteurs, comme il en débat régulièrement avec la profession (Université d'automne, réunions d'informations syndicales...).

Les politiques menées ces dernières années, qui n'avaient d'autres perspectives que de réaliser des économies budgétaires tout en abandonnant l'objectif de réussite de tous, ne pouvaient pas répondre à l'importance des enjeux. Les mesures et réformes successives engagées ces dernières années par le ministère ont été synonymes de renoncement : non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, suppression des RASED, réforme de la formation, passage de la réussite de tous à la réussite de chacun... Les réformes du système éducatif se sont imposées aux enseignants sans jamais qu'ils soient consultés et sans jamais s'appuyer sur leur expertise. Ce qui a

conduit à un dysfonctionnement dans les écoles et une perte de repères de tous les acteurs du système.

Ces politiques successives ont miné très sournoisement les valeurs qui fondaient l'école républicaine en promouvant l'individualisation forcée, la différenciation pédagogique et territoriale, la concurrence institutionnalisée... Les résultats scolaires des élèves demeurent moyens, et les inégalités sociales et territoriales tendent à se creuser : l'école s'impose de plus en plus comme un lieu de reproduction des inégalités sociales.

Malgré tout si de récentes enquêtes d'opinion montrent que l'appréciation de la qualité de l'institution scolaire a régressé sous le dernier quinquennat, le jugement porté sur les personnels enseignants demeure positif, comme si les Français distinguaient ce qui relève du cadre institutionnel, des choix de politiques éducatives d'un côté, et de l'autre l'activité au quotidien des enseignants qui gardent la confiance des parents.

Les enseignants aspirent à participer activement à la réflexion qui s'impose, aux débats qui devront s'ouvrir pour repenser une école qui renoue avec l'objectif de réussite de tous.

**Les enseignants devront être les interlocuteurs privilégiés parce qu'ils ont fait la preuve de leur professionnalisme et de leur expertise. Parmi les débats à ouvrir :**

### Les conditions de travail et salariales

C'est parce qu'ils sont des professionnels conscients de l'importance de leur mission, que les enseignants sont demandeurs de changements de leurs conditions de travail pour mener à bien cette mission. Parmi les conditions de travail figurent bien évidemment des conditions d'enseignement partout sur le territoire qui permettent aux élèves de progresser et réussir. Mais ils revendiquent aussi que leur salaire soit à la mesure de leur responsabilité. Les enseignants français figurent parmi les moins bien payés des pays européens avec un salaire de 20% inférieur à la moyenne. C'est aussi une perte de 20% de leur pouvoir d'achat qui est estimé pour ces 25 dernières années. Avec le gel des salaires et du point d'indice, l'introduction de primes de toutes sortes, les enseignants sont soumis aux pressions comme tous les salariés. Les tentatives d'introduire le salaire au mérite et l'évaluation par des méthodes managériales, changent la vision de fonction publique attachée à l'éducation nationale.

Les représentants du gouvernement reconnaissent que les enseignants sont «dévoués» à leur métier certes, mais ces mêmes enseignants entendent bien que cette reconnaissance passe aussi par leur rémunération.

### La refondation de l'école : contenus, programmes, socle commun, écoles du socle, travail en équipe

La logique des réformes imposées par l'ancien gouvernement a conduit l'enseignant à s'enfermer dans sa classe : évaluation individuelle, programmes trop lourds, semaine ramenée à quatre jours avec des moments réduits pour élaborer en commun un projet, des pratiques d'école et de classe. Les enseignants doivent pouvoir se réapproprié un espace de discussion et de débat pédagogique autour de préoccupations comme la gestion de la classe mais aussi

.../...

un temps de travail pour un autre fonctionnement de l'école. Cela nécessite une définition statutaire de ce temps de travail.

Après des années de bagarres intensives, certaines des propositions du SNUipp pour travailler en équipe, se sont imposées dans le débat public. Là où cette manière de travailler a pu être mise en pratique, les résultats sont tangibles. Autre levier, les maîtres supplémentaires. Une étude de la DEPP souligne à quel point les équipes qui en bénéficient développent des pratiques diversifiées pour répondre à leurs besoins pédagogiques et améliorer les performances de leurs élèves. Cela ne se décrète pas et nécessite moyens, formation et accompagnement pour apprendre à travailler vraiment en équipe.

**C'est dans ce cadre mais aussi avec l'apport des chercheurs en éducation que doivent être examinés : les contenus, l'incohérence de l'existence en parallèle de programmes et d'un socle commun, les «écoles du socle»...**

La manière d'enseigner au public le plus éloigné a priori de la culture scolaire doit être au centre de nos réflexions... dans le cadre de programmes qui demeurent ambitieux pour tous ! La mise en œuvre du socle commun aboutit à l'acceptation d'une Education nationale structurée de manière inégalitaire, par la création sur le territoire «d'écoles du minimum» d'un côté, et «d'écoles au dessus du minimum» de l'autre. Au SNUipp, nous militons pour que l'école se donne les moyens de rompre avec les inégalités qu'elle maintient, voire qu'elle amplifie actuellement : nous refusons donc que les inégalités que nous combattons s'inscrivent dans la structure même de l'école.

### **Aide à la difficulté scolaire**

La disparition programmée des RASED et l'instauration des aides personnalisées ont reposé la question des aides dont doivent bénéficier les élèves en difficulté. Au delà de la demande légitime du retour des moyens RASED (avec la formation nécessaire), nous devons nous interroger sur ce qui engendre la difficulté : milieu social, conditions d'enseignement, mais aussi pratiques pédagogiques et postures enseignantes. C'est par la confrontation entre divers acteurs qui ont en charge la difficulté scolaire que nous pourrions définir quel type de prise en charge est nécessaire et quels moyens afférents.

### **L'école maternelle**

Les missions assignées à l'école maternelle ont évolué, nombreux sont les chercheurs qui considèrent qu'elles ne vont pas dans le bon sens.

Le rapport de l'éducation nationale qui vient d'être mis au jour, dresse un tableau sans concessions et extrêmement précis sur l'état de l'école maternelle française. Il ouvre des pistes d'évolution qui ne vont pas dans le sens de la politique menée ces dernières années, ce qui explique sans nul doute son retard de parution. Si le constat est parfois rude, le rapport voit dans l'école maternelle une forme de prise en charge originale à laquelle on doit maintenir sa confiance. Mais les inspecteurs généraux le disent : trop de papier-crayon, trop d'apprentissages précoces, trop d'évaluations, et ce au détriment des temps et des espaces de découverte, de stimulation, de jeu et d'apprentissages progressivement cadrés et guidés. Trop d'apprentissages formels qui ne profitent pas à ceux qui sont les plus éloignés des codes scolaires et qui devraient pourtant tirer profit de la maternelle. *«Ne seraient-ce pas les enfants les plus défavorisés, les plus vulnérables, qui ont le plus à pâtir d'exigences prématurées ?»* questionnent les inspecteurs généraux.

### **Des recommandations**

Pour l'inspection générale, il y a urgence à inverser cette logique et à repenser le cursus maternelle en accord avec le développement de l'enfant. *«Donner plus et mieux à ceux qui ont moins sans abandonner les autres»* dans un cadre où *«le plaisir d'être à l'école, c'est aussi le plaisir d'y réussir»* passe par une conception de l'évaluation qui s'inscrit dans une pédagogie de l'encouragement, qui s'intéresse aux processus au delà des seuls résultats. Les différences entre élèves ne peuvent être interprétées comme des signes de difficulté. Amener les enfants à observer, imiter, répéter, jouer, chercher des réponses, imaginer des solutions pour résoudre des problèmes, relever des défis et mettre des mots sur les activités, toutes ces situations sont à créer pour qu'adviennent les apprentissages.

En formation initiale et continue, après observation et analyse du travail de professionnels experts, le rapport propose de diffuser les *«gestes professionnels»* particuliers à la maternelle.

### **Rythmes scolaires ... et projets éducatifs de territoire**

Le débat difficile sur les rythmes scolaires ne porte pas sur les seuls aspects techniques d'organisation et de moyens, mais aussi et surtout sur les missions des uns et des autres. Les collectivités territoriales sont impliquées depuis longtemps dans le processus éducatif à divers niveaux. Et selon le degré de leur implication, les situations sont inégales sur tout le territoire. L'articulation temps scolaire et hors temps sco-

.../...

.../...

laire est au cœur du débat sur les rythmes. Les acteurs qui prennent en charge l'éducation des enfants mais aussi leur «temps», sont nombreux. Leurs missions sont différentes et parfois mal définies pour certains. Leurs statuts ne répondent pas aux mêmes exigences. Des projets existent déjà. Ils doivent donner lieu à une réflexion approfondie.

Qu'est-ce qu'un projet éducatif local ? Quel sens donne-t-on à la co-éducation ?

Le SNUipp-FSU réaffirme qu'un processus de discussion transparent et cadré par un calendrier et des points d'étape est incontournable pour la qualité et la sérénité du débat et des prises de décisions qui en découleraient. Tout doit être mis sur la table. Le dossier devra prendre en compte les conditions et le temps de travail des enseignants, comme celui des élèves.

### La formation professionnelle

Reconstruire une formation professionnelle initiale est une urgence.

Des pans entiers du métier ne sont pas enseignés alors que le travail se complexifie et demande des aptitudes professionnelles de plus en plus fines et variées pour travailler en équipe, accueillir les élèves en situation de handicap, intégrer les travaux de la recherche en matière de didactique ou de pédagogie.

Plus de sept professeurs des écoles stagiaires sur dix jugent leur formation insuffisante, voire très insuffisante : c'est le premier enseignement des résultats de l'enquête que leur proposait cette année le SNUipp-FSU. Ils sont par ailleurs presque unanimement favorables à une entrée progressive dans le métier, alternant stages en classe et retours en formation. Ils sont 62 % à considérer qu'ils ont manqué de préparation aux différents niveaux de classe, et 59 % que leur charge de travail est trop importante. Ils évoquent une confusion entre temps de formation et temps d'évaluation à l'occasion des visites de formateurs, visites qui ne remplacent pas un véritable tiers-temps de regroupements à l'IUFM. L'acquisition des gestes professionnels, les questions didactiques et celles liées à la gestion de classe constituent les manques prioritaires identifiés par ces jeunes enseignants.

Tous ces chantiers seront à mettre en œuvre en corrélation avec les moyens que le gouvernement choisira ou non d'attribuer à l'éducation nationale. Le candidat François Hollande a fait de l'éducation un de ses thèmes de campagne, le président réalisera-t-il le programme du candidat ?

L'Etat doit se donner les moyens d'une politique ambitieuse pour l'éducation. Les enseignants attendent de vrais changements !

## S'opposer à l'inscription de son enfant dans Base-élèves, c'est possible !

Le Tribunal Administratif de Bastia dans la lecture du jugement de ce 14 juin 2012, donne raison à deux familles (Biancardini et Cavicchi) et permet ainsi à tous les parents de France de faire valoir leur droit d'opposition.

Le tribunal administratif de Bastia enjoint au recteur de l'académie de Corse de «réexaminer» les demandes de deux parents d'élèves s'opposant à l'inscription de leurs enfants dans la base élèves du premier degré et la base nationale des identifiants des élèves, et de «prendre une nouvelle décision dans un délai d'un mois», dans une ordonnance du 14 juin 2012. En effet, le Tribunal a considéré que l'Education Nationale n'a pas le droit d'opposition prescrit par les dispositions de l'article 38 de la loi 78-17 du 6 janvier 78 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés : «*Toute personne physique a le droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement*». Le tribunal rappelle que le conseil d'Etat, dans une décision du 19 juin 2010, a jugé que cet article s'applique à Base élèves.

Obligation est donc faite à l'Éducation Nationale d'appliquer la loi de 78 (dite loi Informatique et Liberté) et de prendre en compte les refus des parents d'élèves qui ne souhaitent pas voir leur enfant "tracé" sur le fichier Base Élèves.

C'est un vrai soulagement pour les familles traitées avec un réel mépris par l'ancien gouvernement dont le Ministère de l'Éducation Nationale balayait d'un revers de manche les demandes pourtant légitimes.

C'est un réel espoir de voir enfin reconnu ce droit élémentaire et fondamental du respect de la vie privée, d'autant plus que d'autres TA doivent se prononcer sur les mêmes dossiers dans les semaines à venir.

# Conseil des maîtres : réanimons-le !

Le conseil des maîtres, avec les conseils de cycle et le conseil d'école fait partie des instances de concertation et de décision de l'école.

Le conseil des maîtres a été institué par un texte de 1908. L'instance que nous connaissons actuellement a été définie comme telle lors de la loi d'orientation de 1989.

Décret n°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires :

Art. 14- *«Dans chaque école est institué un conseil des maîtres de l'école. Le directeur, l'ensemble des maîtres affectés à l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ainsi que les membres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école constituent l'équipe pédagogique de l'école. Ils se réunissent en conseil des maîtres. Celui-ci est présidé par le directeur.*

*Le conseil des maîtres de l'école se réunit au moins une fois par trimestre en dehors de l'horaire d'enseignement dû aux élèves et chaque fois que le président le juge utile ou que la moitié des membres en fait la demande.*

*Il donne son avis sur l'organisation du service qui est ensuite arrêtée par le directeur de l'école, conformément aux dispositions du décret du 24 février 1989 susvisé. Il peut donner des avis sur tous les problèmes concernant la vie de l'école.*

*Un relevé de conclusions du conseil des maîtres de l'école est établi par son président, signé par celui-ci et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Une copie en est adressée à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré».*

De manière plus précise le conseil des maîtres élabore le projet d'école, donne son avis sur l'organisation du service, élabore le règlement intérieur et prépare les conseils d'école, donne son avis sur l'organisation pédagogique et sur tous les problèmes concernant la vie de l'école, définit la politique d'achats de matériel.

Les conseils des maîtres ordinaires sont inclus dans le cadre des 24 heures de concertation (conseils des maîtres -conseils de cycle- relations avec les parents).

**Respecter ses attributions et le rôle de chacun, c'est permettre cohérence et démocratie au sein de l'équipe pédagogique.**

**Le SNUipp-FSU revendique du temps de concertation supplémentaire pour un meilleur fonctionnement des équipes et des écoles :**

**Le «24+3» c'est se donner du temps de réflexion pour des décisions collectives ;**

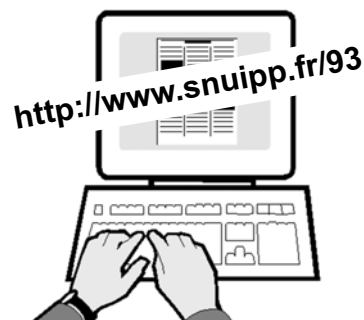
**Le temps devant élève a tout à gagner d'une dynamique collective positive.**

## EVS : les contrats vont être renouvelés pour la rentrée 2012

Les contrats EVS, menacés d'être suspendus, vont être renouvelés. Il y avait urgence puisque dans les écoles, ces EVS remplissant les missions d'aide à la direction d'école ou d'accompagnement des élèves en situation de handicap voyaient leur contrat se terminer fin juin, faute de financement.

Le Premier Ministre répond ainsi à la demande du SNUipp-FSU de garantir le réemploi des EVS intervenant dans les écoles primaires. Dans le courrier du 13 juin, il rappelait aussi que s'ouvrent des discussions sur la pérennisation de ces nouveaux métiers.

Suite à cette annonce, le SNUipp-FSU interpelle dès maintenant les recteurs et préfets pour que le réemploi des personnels actuellement en fonction soit assuré. Il propose aussi aux directrices, directeurs et aux équipes enseignantes, de demander aux DASEN le renouvellement de la mission du ou des EVS qui participent au fonctionnement de leurs écoles. Voir le modèle de lettre sur le site du SNUipp-FSU 93.



# Les ELUS du SNUipp-FSU 93

Le travail des représentants des personnels, élus par les enseignants aux élections professionnelles, est un engagement au quotidien pour faire valoir les droits des collègues. Les représentants doivent prendre connaissance des nouveaux textes pour pouvoir informer les collègues et intervenir auprès de l'administration.

Dans toutes les instances les délégués des personnels assurent la liaison entre les collègues et l'administration. Au quotidien ils assurent les permanences télé-

phoniques, les réponses aux mails et aux courriers. Ils accompagnent aussi les collègues qui le souhaitent lorsqu'ils sont convoqués à la DSDEN (ex. IA) ou par les IEN.

Certains élus sont déchargés de classe (1 à 2 jours par semaine) mais les autres effectuent leur mandat de délégué sur leur temps de classe (pour les réunions des instances) et personnel (pour s'informer et tenir les permanences).

**Suite aux élections professionnelles d'octobre 2011, le SNUipp-FSU 93 est majoritaire et représente les collègues dans toutes les instances départementales : CAPD, CTSD, CHSCT, commission de réforme, groupe d'experts académiques .....**

## **CAPD (Commission Administrative Paritaire Départementale)**

Les CAPD traitent des questions relatives à la gestion des instituteurs et des professeurs des écoles.

Pendant l'année 2011/2012, lors des 14 CAPD et groupes de travail, nous avons effectué le travail de vérification et de validation des barèmes mais aussi de respect du droit des collègues pour les diverses opérations impliquant un grand nombre d'enseignants :

- promotions : 3000 collègues,
- permutations : 2937 collègues concernés (220 dossiers vérifiés par le SNUipp-FSU),
- départs en stage CAPA-SH, en congé de formation professionnelle,
- exeat : 600 demandes (150 dossiers suivis par le SNUipp-FSU),
- accès à la hors classe,
- recours temps partiel, disponibilités, détachements,
- mouvement initial : 3000 collègues,
- mouvement complémentaire environ 1000 participants.

Le SNUipp-FSU a permis à **120 collègues** déboutés dans leurs demandes de détachement, temps partiel, disponibilité, de «former des recours» et a soutenu leur dossier en séance. Plus de **100 collègues** ont obtenu satisfaction.

**Après chaque CAPD, le SNUipp-FSU informe par courrier tous les syndiqués concernés par les décisions prises et ceux qui nous ont écrit. Un compte-rendu systématique paraît sur le site et dans la lettre électronique hebdomadaire du SNUipp-FSU.**

## **CTSD (Comité Technique Spécial Départemental)**

Ce comité décide des orientations éducatives et gère la répartition des emplois des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés. C'est là où notamment sont actées les ouvertures et fermetures de classes faites par le DASEN, après que les syndicats aient exposé les informations et revendications remontant du terrain. Lors des groupes de travail et du CTSD

de février : le SNUipp-FSU a présenté 163 situations d'écoles et fait intervenir 35 représentants des villes. A celui de juin concernant les mesures d'ajustement, le SNUipp-FSU a présenté 88 situations d'écoles et un document récapitulatif. Avec la nouvelle loi sur la gouvernance, c'est le recteur qui arrête l'organisation fonctionnelle et territoriale. On assiste à une concentration et un renforcement du pilotage par le recteur au détriment de l'échelon départemental.

## **CHSCT (nouvelle instance) : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail**

Il se compose de : Représentants des personnels et d'un représentant de l'autorité administrative assisté (obligatoirement ou facultativement) des responsables de certaines fonctions : direction des ressources humaines, médecine professionnelle, inspection hygiène et sécurité, etc.

Rôle : Projets relatifs à la protection de la santé et de la sécurité des agents ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Le CHSCT est désormais consulté sur les conditions de travail des personnels : organisation du travail, environnement physique du travail, construction, aménagement et entretien des locaux, durée, horaire, etc ...

Le secrétaire du CHSCT est élu pour 4 ans. Il est le représentant des organisations syndicales (actuellement assuré par un membre de la FSU). Il est l'intermédiaire entre les représentants du personnel et le président tout au long de l'année. Quand une situation d'hygiène ou de sécurité ne peut se régler avec la municipalité, les écoles peuvent saisir le CHST à l'IA et le secrétaire du CHST.

## **Commission de réforme**

Elle examine les dossiers d'accidents de travail, de retraite pour invalidité et de maladies professionnelles. Cette commission se réunit chaque mois.